

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme Solange Decnaeck

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président rappelle les gestes barrières à respecter durant la séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2021
 2. Communications du Conseil administratif
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Election du Bureau pour 2021-2022
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **030-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.
 6. Délibération administrative **031-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires de CHF 44'455.06.– et les moyens de les couvrir.
 7. Délibération administrative **033-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'207'000.– pour le réaménagement du secteur

Fontenette-Boulodrome, phase 1, sur la parcelle n° 3188, sise 51-57 route de Veyrier à Carouge.

8. Délibération administrative **034-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'005'000.- TTC, destiné à l'entretien et au remplacement d'équipements, à la création de points d'eau et de zones d'ombrage sur les places de jeux de la commune.
9. Délibération administrative **035-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
10. Délibération administrative **036-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de l'Association l'EMS « Résidence les Pervenches ».
11. Délibération administrative **037-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées.
12. Délibération administrative **038-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.
13. Délibération administrative **039-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».
14. Délibération administrative **040-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.
15. Délibération administrative **041-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2020 de la Fondation du Vieux-Carouge.
16. Délibération administrative **042-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'attribution d'un crédit de soutien à fonds perdu à l'économie carougeoise.
17. Délibération administrative **043-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 235'000.- pour la réhabilitation des mâts de drapeaux sur les toitures des tours de Carouge sises 19-27 Avenue Vibert, parcelle No 1571, 20-28 Avenue Vibert, parcelle No 1634 et 20-22 Boulevard des Promenades, parcelle 2090, à Carouge.
18. Motions
19. Postulats
20. Résolutions
21. Pétitions
22. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2021

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Ma première communication a trait à la première année de législature du Conseil administratif, qui a défini une sorte de plan de législature, ou tout au moins des axes de travail.

Quatre axes pour une qualité de vie responsable à Carouge

Le Conseil administratif a été élu, il y a un an, déjà. Avec mes deux collègues, Anne Hiltpold et Sonja Molinari nous avons pris nos fonctions en faisant face à une crise sans précédent qui nous a forcées

à une gestion agile, au jour le jour. Ainsi et durant cette première année, le Conseil administratif a non seulement géré les affaires courantes de la commune ou piloté les projets en cours ou nouveaux. Malgré le contexte pandémique, il a également tenu à formuler les objectifs majeurs qu'il s'est posés pour les années de la législature. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des travaux menés par le Conseil administratif précédent et visent à répondre aux enjeux auxquels Carouge est confrontée à court et à long termes : le changement climatique, l'accroissement démographique et le maintien du bien vivre ensemble ; la capacité d'adaptation (notamment face à la pandémie de Covid-19 et ses suites) ; le maintien de services et de prestations de qualité, adéquats et adaptés aux besoins divers des Carougeois et Carougeoises. Ces problématiques contribuent toutes à une même finalité qui peut se résumer ainsi : une qualité de vie responsable à Carouge.

Ce travail n'est pas envisagé comme une production unique sous forme de grande déclaration publique, mais bien plus comme la mise en évidence d'axes structurant au niveau politique le travail des services communaux, priorisant les choix budgétaires, et permettant également aux autorités communales d'explicitier leurs actions en les situant dans une cohérence mieux partagée.

Dans cette perspective, le Conseil administratif a défini quatre axes pour une qualité de vie responsable à Carouge que je vais rapidement vous résumer ici et qui seront présentés tant au personnel communal qu'à la population à travers diverses parutions synthétiques dans *Vivre Carouge*.

1. Une ville accueillante et harmonieuse

Les besoins et les attentes de la population évoluent. Que ce soit en matière d'accès à la culture et à la vie sportive ou associative, du droit de vivre dans un environnement sain, de vitalité du tissu économique, d'engagement et de participation à la vie citoyenne, d'une attention pour toutes catégories de la population ou encore de sécurité et du « bien vivre ensemble ». Carouge doit y répondre et adapter son offre aux différents publics : jeunes et aînés, personnes vulnérables et en situation de handicap, commerces et entreprises, associations et familles.

Pour y parvenir le Conseil administratif vise à :

- Préserver les activités commerciales et artisanales
- Soutenir les vies culturelle, associative et sportive, comme facteurs de liens sociaux et d'intégration
- Favoriser l'intégration et le lien social
- Encourager et développer la participation citoyenne
- Renforcer le bien-être et la sécurité
- Améliorer la qualité des espaces publics et urbains
- Augmenter le rayonnement et l'attractivité de Carouge

2. Une empreinte environnementale réduite et durable

La lutte contre le changement climatique et la contribution à un avenir plus durable sont devenues des nécessités. Carouge renforce sa politique visant à valoriser, à protéger l'environnement dans le but de réduire l'empreinte environnementale et soutenir la durabilité. La commune entend promouvoir la diversité, réduire les gaspillages et renforcer les économies d'énergie, ainsi que diminuer l'empreinte carbone, le bruit et les différentes formes de pollution. Pour limiter encore son empreinte environnementale, tout en valorisant les ressources et les richesses dont elle dispose, elle soutient une consommation locale et une mobilité résolument douce et sécurisée.

Pour y parvenir le Conseil administratif vise à :

- Diminuer les contributions au réchauffement climatique
- Lutter contre les effets du changement climatique
- Limiter le gaspillage alimentaire et les déchets
- Préserver et accroître la végétation et les espaces naturels
- Réduire le bruit et la pollution
- Valoriser la consommation et la production locale
- Favoriser la mobilité douce et réduire le trafic de transit

3. Un développement territorial de qualité

La ville est confrontée à un défi de taille : accompagner le développement démographique par des équipements publics adéquats, tout en assurant une gestion cohérente des ressources financières. Qui dit augmentation de la population, dit nouveaux quartiers et nouveaux habitants qu'il faut accueillir avec des logements, des écoles, des crèches et des infrastructures de qualité propices à créer du lien social et à favoriser le « bien vivre ensemble ».

Pour y parvenir le Conseil administratif vise à :

- Favoriser une offre de logements de qualité et de mixité
- Orienter le développement et la transformation de nos quartiers de manière à accroître la bonne habitabilité et le lien social
- Adapter les infrastructures routières et les parkings, et les rendre plus évolutifs
- Préserver et améliorer la qualité des espaces publics
- Renforcer et améliorer les capacités et la qualité d'accueil des enfants et de la jeunesse
- Proposer des réponses aux besoins croissants des personnes âgées
- Développer les infrastructures, culturelles et sportives, et l'organisation de l'espace qui favorisent le sport et la santé

4. Une commune innovante et orientée vers l'utilisateur

Carouge ambitionne de se donner les moyens d'atteindre ses objectifs. Tout d'abord en adaptant le fonctionnement de son administration. L'idée est de poursuivre les recherches d'agilité, d'efficacité et de réactivité mais aussi de rendre l'administration plus proche et accessible de la population diverse ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs actuels ou futurs. Puis, en capitalisant sur les nouvelles technologies pour rendre la gestion de la ville plus performante et la vie plus confortable. Le tout, en renforçant la présence et le poids des représentants et représentantes de la ville dans les débats et les décisions intercommunaux et cantonaux.

Pour y parvenir le Conseil administratif vise à :

- Clarifier et simplifier l'accès aux prestations
- Renforcer l'attractivité de l'administration en tant qu'employeur et veiller au bien-être au travail
- Favoriser la flexibilité et l'efficacité de l'administration
- Intégrer les nouvelles technologies pour rendre la ville plus efficace et plus confortable pour toutes et tous (smart city)
- Engager activement la ville pour la défense de ses intérêts dans les instances cantonales de dialogue et de concertation

Cette synthèse en quatre axes qui placent le « bien vivre ensemble » au centre des actions à conduire est certes très générale et rapide alors que les champs d'action sont multiples et que l'envie de produire une liste sans fin des souhaits, demandes, idées, projets ou envies guette toujours.

Néanmoins, le Conseil administratif a tenu à structurer collégialement son activité afin de donner des lignes de force aux services communaux, à suivre l'avancement des projets et à permettre à la population de percevoir les priorités d'action. Un document de synthèse sera prochainement élaboré et sera évidemment transmis à votre Conseil, ce qui pourrait donner, si vous le souhaitez, l'occasion d'échanges pour lesquels le Conseil administratif se réjouirait.

Fête de la musique

Le mois dernier, je vous avais communiqué les pistes envisagées pour la fête de la musique. Au vu de l'assouplissement des conditions sanitaires, j'ai le plaisir de vous annoncer que la fête de la musique se précise et qu'elle aura lieu les 18 et 19 juin, avec neuf propositions musicales ainsi qu'une action qui s'étendra jusqu'à la fin du mois de septembre, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Ainsi, toutes les propositions bénéficient d'un plan de protection.

Dans les grandes lignes, les lieux de représentations extérieures retenus sont un peu cachés, afin d'éviter les rassemblements. Tous les concerts seront gratuits mais l'accès se fera sur présentation d'un billet que l'on obtiendra sur le site internet de la commune ou à Carouge à votre service. Vous retrouverez toutes les informations sur le site internet de la commune. Dès lors, je mentionnerai seulement quelques événements de ce beau programme.

- Des concerts de la bourse Marescotti sont prévus au Temple.
- Des concerts insolites et des projets inédits auront lieu dans le parc de la mairie.
- Des ateliers de danse parents-enfants avec des professionnels danseurs et percussionnistes seront proposés au parc Cottier.
- A mi-chemin entre le juke-box et le service à la carte, une expérience inédite sera offerte au mélomane curieux, le samedi après-midi au Temple. Par tranche d'un quart d'heure, chaque groupe d'au maximum cinq convives aura le choix entre sept concerts à la carte et pourra se régaler de Pink Martini, de Mozart, d'Offenbach ou de Boris Vian, voire encore de quelques saveurs plus folkloriques. Et à 18h le programme complet sera donné pour une jauge élargie.
- Un camion-scène entamera sa première tournée et s'arrêtera aux abords de la maison de quartier de la Tambourine avec un programme haut en couleur.
- Le projet « Le piano égaré » proposera un récital de piano dans un endroit tenu secret, à l'extérieur. Le rendez-vous sera sur la place de l'Octroi, d'où vous serez emmené dans un lieu tenu secret pour un concert exceptionnel et intimiste.
- Enfin, la ville de Carouge offrira à ses habitants cinquante concerts privés à domicile sous forme de bons. Le concept est simple : un ou deux musiciens se déplaceront le jour choisi pour interpréter vingt minutes du style musical de votre choix dans votre salon, dans votre jardin ou encore sur votre balcon. Les Carougeois sont invités à retirer leur bon soit en ligne, sur le site de la commune, soit à Carouge à votre service. Les bons seront valables entre fin juin et fin septembre. Quelques-uns de ces concerts pourront peut-être aussi être proposés à certaines institutions carougeoises, en particulier les EMS.

Communications de Mme Hiltbold :

Plan canicule

Selon MétéoSuisse, l'année 2020 a été la plus chaude depuis le début des mesures en 1864, à égalité avec l'année 2018, et nous constatons toutes et tous que les périodes de grosses chaleurs deviennent plus fréquentes.

Des campagnes nationales de prévention visant à prévenir les risques liés aux périodes de canicule ont été développées dans notre pays à la suite de l'épisode caniculaire de 2003 qui a fait de nombreux morts en Europe.

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, la Ville de Carouge a mis en place son propre plan canicule dès l'année 2012.

Ce dernier est composé de plusieurs mesures préventives s'adressant à l'ensemble de la population, comme la pose de banderoles encourageant les solidarités de voisinage aux entrées de la ville ou la campagne d'affichage des trois règles d'or, prônées par l'OFSP, dans les allées d'immeubles et différents établissements accueillant du public.

A cela s'ajoute une mesure réservée aux habitantes et habitants de notre commune âgés de 75 ans et plus, qui vivent à domicile et ne sont pas suivis par l'Imad. Ces personnes recevront prochainement un courrier présentant quelques astuces pour les aider à bien vivre cet été et préserver leur santé durant les périodes de grosses chaleurs.

Si une alerte canicule devait être déclenchée cette année par le Service du médecin cantonal, la Ville de Carouge activerait alors la phase deux de son plan.

Celle-ci consiste à ouvrir la salle climatisée du Centre des Promenades, tous les jours, week-end compris, de 14h à 19h, pour accueillir les personnes qui souffrent de la chaleur et souhaitent passer un moment au frais.

L'accueil sera garanti par des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Carouge soutenus par la Protection civile et les Samaritains.

Il va de soi que les mesures de protection liées au coronavirus, en vigueur au moment de l'ouverture de la salle, seront mises en place pour assurer un accueil en toute sécurité.

Je remercie toutes les personnes de l'administration engagées dans ce dispositif ainsi que les partenaires que j'ai cités.

Communications de Mme Molinari :

La chasse aux glaces

Dans le cadre des activités de relance post-Covid et de promotion économique, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous relançons la promotion de l'an dernier, le jeu de piste « L'histoire de Cap Rouge » (un pirate accompagné d'une pirate qui est le fil rouge de l'histoire) grande nature dans Carouge (en collaboration avec la société Urban Events).

L'idée est de permettre la découverte de manière ludique de notre belle ville. Cette action contribue à la promotion de Carouge et à soutenir le commerce local et la visibilité des commerces.

En famille, entre amis, vous pourrez participer au jeu de piste avec une proposition autour d'une dégustation de glaces. Cette activité a pour but de faire découvrir l'aspect historique et culturel de la ville tout en promouvant les lieux de restauration et des produits locaux dans un esprit de cohésion d'équipe.

Le jeu dure environ une heure. Il sera possible de s'inscrire pour participer lors de deux sessions hebdomadaires. Toutes les informations seront disponibles sur notre site internet. Le tarif proposé aux participants est le même que celui de l'année dernière, à savoir CHF 10.-, la commune prenant en charge une partie des frais.

Cette activité sera proposée de juin à fin août.

Trois mois de bons solidaires carougeois : où en sommes-nous ?

Comme vous le savez, je m'étais engagée à vous donner un retour régulier sur le projet de bons solidaires.

Trois mois après l'ouverture de notre plateforme de bons solidaires carougeois, j'ai le plaisir de vous annoncer les chiffres suivants (statistiques arrêtées au 25 mai).

La valeur des bons mis en circulation se monte aujourd'hui à CHF 175'000.-, dont CHF 91'000.- déjà dépensés auprès de 106 commerçants sur 147 commerçants inscrits. Il y a donc une certaine progression par rapport aux derniers chiffres que je vous avais communiqués.

La participation de la Ville de Carouge se monte à CHF 63'000.-, concernant les CHF 20.- donnés à tout adulte habitant la commune. Le bon a déjà été demandé par 1'630 habitantes et habitants. Un tiers de ces CHF 63'000.- se rapporte au 20% offert en sus de ce que les personnes achètent en bons.

Les Carougeoises et Carougeois participant à l'opération ont un impact démultiplicateur dans cette opération, soit plus du double de la participation de la Ville puisqu'elle se monte à plus de CHF 153'000.-. Comme nous l'avions annoncé, l'effet de levier se reflète bel et bien dans l'économie locale. Nous profitons de cette occasion pour remercier les 147 commerces et associations sportives et culturelles participant à cette action et les plus de 1'630 Carougeois et Carougeoises qui ont saisi cette opportunité durant ces trois premiers mois.

Je précise pour terminer que l'on constate, au niveau des statistiques, un très léger fléchissement par rapport à la tendance initiale, ce qui est normal. Une publicité sur cette opération sera de nouveau faite dans le prochain *Vivre Carouge*, qui devrait paraître la semaine prochaine. Il sera ensuite proposé aux motionnaires de discuter d'une éventuelle révision des critères.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021-2022

Le Président rappelle que, conformément au règlement, les élections ont lieu *via* le vote électronique qui vaut pour vote à main levée. Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

Le Président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu.

Un nouveau candidat peut être présenté au second tour

a) Election à la présidence du Conseil municipal

Mme Merle annonce que le groupe PDC – Vert'libéraux propose M. Julien Barro au poste de président du Conseil municipal. Elle souhaite décrire les points forts de cette candidature en quelques mots. Julien est né à Carouge en 1980. Architecte de formation, il a fondé l'atelier Objectifs il y a treize ans, quand il avait 28 ans. Photographe à temps perdu – excellent photographe d'ailleurs –, conseiller municipal depuis 2015, membre de la fondation PAV, Julien a été juge assesseur au tribunal administratif de première instance de l'État de Genève en matière d'urbanisme et de construction pendant huit ans. C'est dire si cet enfant de Carouge connaît particulièrement bien les enjeux carougeois en la matière. Sa grande capacité d'écoute et de compréhension fait qu'il pourra,

sans aucun doute, présider ce Conseil municipal d'une façon juste et pragmatique, mais surtout sans dogme ou a priori. C'est pourquoi le groupe PDC – Vert'libéraux propose au Conseil municipal de soutenir la candidature de M. Barro.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Julien Barro est élu à la présidence du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

Le Président remet un bouquet de fleurs à M. Barro.

b) Election à la vice-présidence du Conseil municipal

M. Holdener annonce que le groupe des Vert.e.s propose la candidature de Mme Alice Bertholon à la fonction de vice-présidente du Conseil municipal. Mme Bertholon paraît tout à fait compétente pour exercer cette fonction, au vu de ses qualifications professionnelles (brevet d'avocate) et de ses aptitudes rhétoriques, voire littéraires, qui se sont clairement fait ressentir au travers de quelques interventions au Conseil municipal qui ont brillé par leur structure, leur clarté et leur rigueur. La gestion de la commission du développement durable est un autre exemple de son aisance et de son sérieux à diriger les débats. Son parcours de vie nous apprend que Mme Bertholon a déjà officié comme présidente d'un parlement, celui des jeunes d'une autre commune genevoise. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert.e.s demande au Conseil municipal de soutenir cette excellente candidature.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

Mme Alice Bertholon est élue à la vice-présidence du Conseil municipal par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

c) Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

M. J.-M. Antonioli annonce que le groupe PLR propose la candidature de M. Loïc Antonioli au poste de secrétaire du Conseil municipal. Jeune et dynamique, M. L. Antonioli incarnera le sérieux et la précision que doit avoir le bureau du Conseil municipal. Né en 1992, jeune patron depuis quelques jours, il incarnera tout à fait ce que l'on attend de la politique. De plus, si les membres du Conseil municipal l'élisent, ils pourront raconter que c'est le père qui a présenté son fils, ce qui n'est pas courant au sein d'un conseil municipal. M. J.-M. Antonioli espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cette proposition.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Loïc Antonioli est élu secrétaire du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

d) Election du quatrième membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

M. Mützenberg indique que le groupe socialiste est heureux de présenter M. Dominique Von Burg comme membre du bureau. Dominique a une longue expérience professionnelle dans le domaine des médias, notamment à la *Tribune de Genève* et comme correspondant à Berlin. Depuis son élection au Conseil municipal, Dominique s'est impliqué dans de nombreux dossiers, notamment la révision du règlement du Conseil municipal. Le groupe socialiste est très fier de le présenter. M.

Mützenberg précise que Dominique habite à Carouge depuis 38 ans, c'est donc un excellent atout pour la commune.

En l'absence d'autre proposition, le Président procède à l'élection.

M. Dominique Von Burg est élu vice-secrétaire du Conseil municipal par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 030-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2020

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 18 mai 2021 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Peterschmitt répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion,

M. Mützenberg donne lecture de la déclaration du groupe socialiste sur le compte rendu 2020.

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2019, où intervenait le vote du budget 2020, nul ne pouvait anticiper les événements qui, dès mars 2020, allaient bouleverser les prévisions de l'année à venir. Les mesures de confinement prises dans le cadre de la prévention sanitaire liée au COVID-19 allaient marquer la vie quotidienne des Carougeois de manière durable.

Soucieuse de répondre aux attentes de la population, la Ville de Carouge a néanmoins été très attentive à vouloir répondre aux besoins de ses habitants et à soutenir son tissu économique, notamment en réorganisant certains services vers des prestations destinées à l'urgence.

Cette pandémie a aussi eu des conséquences sur les manifestations mais également l'utilisation des équipements communaux, en particulier les équipements sportifs. Même les infractions et les amendes ont accusé une baisse de près de 50 % ! Au total la facture COVID pour notre commune est importante, s'élevant à 1 million de francs.

Aujourd'hui, alors que l'exercice annuel est achevé, le compte des résultats 2020 se solde avec un montant de CHF 107'856'000 aux charges et de CHF 108'247'000 aux revenus. L'excédent de revenus s'élève à près de 400'000.- CHF. A cela s'ajoute une provision en vue d'éventuels manques à gagner sur les créances fiscales des années précédentes. Cette provision conjuguée à celles faites par le passé se monte à 4 millions de francs, ce qui correspond au taux maximum de 4% autorisé en la matière par l'administration cantonale. Cette hausse de provision nous paraît être une sage décision du Conseil administratif au vu des risques et des incertitudes financières liées au COVID-19. En tout état de cause, si cette provision devait ne pas être utilisée, elle pourrait, le cas échéant, permettre de diminuer notre dette communale.

On peut se réjouir de ce résultat sachant que le projet de budget 2020 annonçait un déficit de 4,7 millions imputable notamment à l'adoption de la Réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA).

Ce résultat positif provient notamment d'une augmentation de CHF 5,7 millions des revenus par rapport aux prévisions budgétaires. Cette manne résulte principalement des corrections de taxation des années antérieures, tout à la fois de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales, ainsi que de la taxe professionnelle communale. Pour cette dernière taxe, qui rapporte cette année 17 millions de francs, il faut observer qu'elle résulte avant tout des bons résultats enregistrés en 2018 et 2019 dans le secteur des assurances et des banques. On doit à ce stade s'inquiéter du lancement récent d'une initiative cantonale qui viserait à la suppression de cette taxe professionnelle, suppression qui aurait pour conséquence un manque à gagner que seule une hausse des impôts communaux pourrait venir compenser, ceci à charge principalement des ménages.

Quant aux effets de la Réforme RFFA, on notera l'apport cette année de contributions cantonales et fédérales à hauteur de 2,4 millions. Mais ces contributions sont appelées à diminuer à raison de 25 % par an au cours des quatre prochaines années.

On observera également que les amortissements ont connu cette année une baisse de l'ordre de 18%, tout comme les charges de personnel qui sont inférieures de CHF 900'000.- par rapport au budget. Notons aussi une faible progression de la dette – mais une progression tout de même – qui passe d'un montant par habitant de CHF 3'475.- en 2019 à CHF 3'700.- en 2020.

En conclusion, notre groupe votera la délibération relative à l'approbation des comptes 2020 ainsi que la délibération concernant les crédits d'engagement complémentaires.

Nous exprimons ici nos remerciements aux services communaux ainsi qu'au Conseil administratif, et en particulier à Madame Sonja Molinari en charge des finances, pour le travail effectué, mais aussi pour les informations très précises et complètes intégrées dans les comptes 2020 et les réponses apportées aux quelques questions qui ont été posées en séance de commission.

M. Fraomene donne lecture de la déclaration du groupe PLR sur le compte rendu 2020.

Le groupe PLR est naturellement satisfait de constater que les comptes 2020 sont positifs.

Alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de 4 millions, l'année 2020 se termine par un résultat positif, dû à cette année extraordinaire marquée par le COVID.

D'une part, nous avons réalisé des économies d'environ 5 millions, en lien avec tout ce qui n'a pas pu être réalisé, que ce soient des événements, des manifestations, des actions de promotions ou des travaux, mais aussi en lien avec les charges de personnel. Des engagements ont été reportés, des remplacements n'ont pas été nécessaires ou des formations n'ont pas pu être suivies. Le groupe PLR avait d'ailleurs déposé en septembre une motion pour des bons solidaires destinés à soutenir aussi bien les commerçants que la population, en prenant les montants sur ce non-dépensé, mais cela n'a pas pu être possible, ce que nous regrettons, et sera pris sur le budget de 2021.

Les recettes fiscales ont par ailleurs été bien supérieures aux prévisions. A nouveau, nous soulignons qu'il conviendrait de poursuivre ou d'entamer des discussions sérieuses avec l'administration fiscale cantonale pour obtenir des prévisions plus précises et plus justes. Nous avons le sentiment que chaque année, on nous fait peur et on nous brandit la menace d'une future augmentation d'impôts, voire une baisse des prestations, alors que nous terminons l'exercice avec un résultat nettement meilleur que celui que l'on nous prédisait.

Nous notons que pour ne pas finir avec un bénéfice de plusieurs millions sur lequel nous ne pouvons faire aucune réserve, le Conseil administratif nous propose de faire des provisions sur les recettes

fiscales. Nous n'y voyons pas d'opposition, mais nous regrettons que le Conseil administratif n'ait pas prévu de délibération qui nous aurait permis de procéder à des amortissements extraordinaires, comme nous avons fait les autres années. Ces amortissements extraordinaires ont un effet certain sur les amortissements à venir, ce qui n'est pas forcément le cas des provisions sur les recettes fiscales, qui pourraient s'avérer elles aussi meilleures que prévu durant cette année 2021. Certes, la situation de nos citoyens et de nos entreprises est incertaine, au vu de la crise que nous connaissons, mais nous avons aussi la chance d'avoir sur notre territoire des établissements bancaires qui ne sont visiblement pas touchés et qui continueront à nous amener de bonnes rentrées fiscales, que ce soit avec les revenus des personnes morales ou avec la taxe professionnelle. Nous demandons ainsi au Conseil administratif qu'il fasse en sorte que ces entreprises puissent se développer et rester sur notre commune, en tissant des liens positifs.

Cette situation nous conduira à être extrêmement attentifs lors de l'examen du budget 2022, pour lequel il s'agira de ne pas prêter nos citoyens en augmentant les impôts, mais plutôt de venir à leur soutien, comme à celui des entreprises et des commerçants.

Nous souhaitons enfin remercier les collaboratrices et collaborateurs de la commune qui ont continué à délivrer les prestations et fait preuve de résilience et d'agilité dans cette année si particulière. Nous remercions également le service des finances, son chef de service, comme tous les chefs de service, pour les explications données au travers des documents et lors de la dernière commission des finances.

Le groupe PLR votera le compte rendu 2020.

Mme Kaytak donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'libéraux sur le compte rendu 2020.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des comptes 2020... et des soultes tombées du ciel. Un résultat financier qui aboutit à un excédent, certes minime, mais tout de même un excédent. Or, rappelez-vous, le précédent conseiller administratif en charge des finances nous promettait un déficit important. Il voulait donc, pour compenser ce manque, augmenter les impôts. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'il jouait sur la corde sensible des déficits pour essayer d'augmenter les impôts. Aujourd'hui, force est de constater que l'histoire se répète et qu'il n'était pas nécessaire de faire passer la population à la caisse.

Mais revenons aux résultats 2020.

Comme l'avaient annoncé les PDC-Vert'libéraux, les revenus ont augmenté, même avec RFFA, faut-il le souligner. Pour celles et ceux qui l'auraient oublié, une relecture des PV du Conseil municipal confirmera ces propos. Hélas, cette augmentation de revenus ne couvre plus l'appétit de dépense d'une partie du CA. Les charges n'ont pas cessé d'augmenter entre 2002 et 2020.

Pour le futur, même si les revenus sont meilleurs, nous devons rester vigilants sur le niveau de ces charges. Les conseillers municipaux, quel que soit leur bord, et le Conseil administratif doivent avoir le courage politique d'être d'avantage rigoureux dans la gestion des deniers publics.

Sinon, à terme :

- Il ne sera plus possible d'investir dans des projets immobiliers et ainsi maintenir des loyers accessibles à tous.*
- Il ne sera plus possible de maintenir la couverture sociale que nos citoyens méritent.*
- Il deviendra impossible d'aider les associations culturelles et sportives comme il se doit.*

Nous devons également mettre en place des actions en faveur de la promotion économique, car nous ne pouvons pas développer nos prestations sans un apport important de nos entreprises !

Pour finir, nous tenons à remercier tous les chefs de service pour leur implication dans la préparation et la gestion de leur service. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances.

Les PDC-Vert'libéraux approuveront ces comptes, qui ont été rendus avec précision et diligence.

Mme Bertholon signale que la déclaration des Vert.e.s sur le compte rendu 2020 sera brève, contrairement à sa déclaration sur le budget il y a quelques mois. Le groupe des Vert.e.s se réjouit que la commune ait terminé cette année avec quelque excédent, même si celui-ci est à prendre avec des pincettes puisque les raisons pour lesquelles la commune a dégagé un excédent en 2020 n'étaient pas prévisibles. En bref, les Vert.e.s se rallient à la très bonne déclaration de leurs collègues socialistes, avec les points auxquels il faudra prêter attention durant l'année qui vient, notamment les conséquences de RFFA. Ils saluent également la bonne gestion de l'administration et on remercie le personnel communal pour son travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 031-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRES DE CHF 44'455.06 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 18 mai 2021 et le rapport a été établi par M. Peterschmitt.

Le Président demande si M. Peterschmitt a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Peterschmitt répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 033-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'207'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR FONTENETTE-BOULODROME, PHASE 1, SUR LA PARCELLE N° 3188, SISE 51-57 ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021 et renvoyé en commission Sports et Loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 6 mai 2021 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion

M. Von Burg remarque d'abord qu'au sein de la commission, tout le monde a relevé la grande qualité du travail de la commune et du mandataire. Le groupe socialiste s'associe volontiers à ces louanges. M. Von Burg rappelle ensuite qu'il s'agit d'un projet qui se réalisera par étapes. Ce que le Conseil municipal approuve ce soir, c'est un crédit de construction pour la première étape ainsi que des crédits d'études pour la suite. A noter que la commission sera informée avant l'été du détail des travaux qui vont démarrer, ceci pour répondre à de nombreuses questions concrètes qui ont été soulevées en commission. Par ailleurs, la question des courts de tennis fera l'objet de discussions ultérieures, puisque leur sort sera pris en considération dans une étape ultérieure. Enfin, M. Von Burg souhaite exprimer un regret qui s'est manifesté par diverses voix au sein de la commission et qu'il partage, à savoir la surface relativement modeste laissée en herbe et aux activités libres de toutes natures. Cela s'explique toutefois par le retard qu'a pris la disparition promise du service des autos, qui aurait dû permettre – et qui permettra peut-être un jour – de répondre à ce besoin.

M. L. Antonioli est aussi d'avis que le projet qui a été présenté en commission est un excellent projet. Plusieurs commissaires ont toutefois relevé que le panel de prestations proposé aujourd'hui sur cette parcelle était pharaonique. Les enfants seront très heureux de pouvoir en bénéficier, mais il y a peut-être un peu trop de choses qui sont prévues. M. L. Antonioli remarque qu'il s'agit d'un projet ambitieux, qui sera réalisé en plusieurs étapes, et ce qui manque encore, c'est la dernière touche finale – il parlerait de signature – avant la réalisation. Il a également été demandé en commission de ne pas avancer trop rapidement. Chacun souhaite pouvoir bénéficier partiellement de cet aménagement cet été déjà, mais il faut veiller à ne pas devoir effectuer certains travaux deux fois. Cela dit, il s'agit vraiment d'un projet convaincant. Le groupe PLR votera cette délibération.

Mme Kaytak explique la raison pour laquelle elle s'est abstenue en commission, même si elle trouve le projet extraordinaire. Elle considère que le fait de ne pas avoir invité le Tennis Club de Carouge, alors qu'il n'aura plus de terrains, est un non-sens. Cela n'était pas correct. Mme Kaytak souligne qu'il est important de trouver une solution pour ce club de tennis.

Mme Lammar tient à rassurer Mme Kaytak : le mandataire a eu des contacts avec le tennis club. L'une des visions proposées dans la deuxième étape est effectivement de ne plus avoir ces terrains de tennis à cet endroit, mais des solutions devront être trouvées. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est justement une étude pour trouver des solutions. Dans le crédit soumis ce soir au Conseil municipal, il n'est pas question de supprimer, en l'état, les terrains de tennis, mais de réaliser une étude pour, dans une deuxième phase, trouver des solutions, soit en maintenant les terrains de tennis à cet endroit, soit en les déplaçant ailleurs.

M. J.-M. Antonioli relève à son tour que ce projet est excellent. Cependant, il fait part de ses préoccupations par rapport aux chemins, à savoir l'entretien de ces chemins en matière du Salève. Ceux-ci ne pourront pas être entretenus correctement, comme la commune en a déjà fait la triste expérience sur deux ou trois sites, puisque les balayeuses ne pourront pas y passer. M. J.-M. Antonioli a l'impression que, dans ce projet, l'on a oublié de penser à la manière dont ces chemins devront être entretenus. De plus, ces chemins en matière du Salève engendreront des amas supplémentaires de poussière, ce qui ne sera pas agréable notamment pour ceux qui iront manger au restaurant ou jouer aux boules. Ce choix est vraiment regrettable. M. J.-M. Antonioli espère que, dans les prochains grands projets de ce type, la commune pensera aux personnes qui devront entretenir ce genre de surfaces.

M. Baertschi intervient sur la notion de la promenade qui, à son avis et comme il l'a exprimé déjà à de nombreuses reprises, devrait être intégrée dans le plan des chemins de randonnée pédestre du canton. Ce serait d'autant plus intéressant que cette promenade prend de plus en plus d'importance, notamment avec les joggers. Par ailleurs, M. Baertschi a fait remarquer en commission qu'il serait

possible de planter des arbres de chaque côté de la « route », dans la partie la plus proche du pont du Bout-du-Monde. Un concept de plantations à cet endroit permettrait d'apporter de l'ombrage sur le cheminement. Ces deux remarques ont toute leur importance également au regard du concept du plan directeur communal.

La parole n'étant plus demandé, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 034-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'005'000.- TTC, DESTINE A L'ENTRETIEN ET AU REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS, A LA CREATION DE POINTS D'EAU ET DE ZONES D'OMBRAGE SUR LES PLACES DE JEUX DE LA COMMUNE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 20 mai 2021 et le rapport a été établi par M. Holdener.

Le Président demande si M. Holdener a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Holdener répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président rappelle les trois amendements adoptés par la commission :

- 1) de faire un état des lieux des différents jeux et des catégories d'âges. Pour les jeux destinés aux enfants en bas âge, prévoir des revêtements de sols sécurisés et conserver les copeaux pour les autres jeux, ainsi qu'un bac à sable dans un des parcs carougeois.
- 2) faire les travaux d'entretien et prévoir des ombrages et points d'eau et de sécurisation les plus urgents et revenir avec des projets par lieux afin d'optimiser les places de jeux sur le territoire communal.
- 3) prévoir le rétablissement d'un toboggan entre les tours sur la butte des terrains de pétanque.

Le Président ouvre la discussion.

M. L. Antonioli tient en préambule à remercier ses collègues de tous les partis confondus qui, en commission, ont œuvré pour le bien des Carougeois, en adoptant des amendements sur lesquels tous les partis ont travaillé ensemble. Il a trouvé très agréable qu'une commission se déroule de la sorte. Il relève ensuite que cette délibération porte sur des points qui répondent à des besoins de la population, soit l'ombrage et les points d'eau. Ces points apporteront un plus à la population et il faut les soutenir. En revanche, un élément reste aujourd'hui un peu flou, celui qui concerne le remplacement de certains jeux qui seraient trop endommagés. La délibération comporte un crédit d'étude pour certains parcs, ce qui est une bonne chose, mais le groupe PLR regrette de ne pas avoir pu obtenir davantage de précisions sur la nature des travaux qui seraient réalisés et sur les parcs concernés. Il a le sentiment qu'il s'agit d'une enveloppe et il se réjouit de la présentation qui sera faite avant la réalisation, afin de savoir précisément la nature des travaux qui seront effectués dans chaque parc.

Mme Molinari souligne également les échanges fructueux qui ont eu lieu en commission. Elle souhaite par ailleurs réitérer ici, publiquement, quelques éléments qu'elle a indiqués en commission. La délibération vise surtout à répondre à des besoins essentiels, à savoir la création d'espaces ombragés dans les parcs de jeux et de points d'eau qui permettent d'améliorer le confort des usagers et de répondre aux températures toujours plus élevées en période estivale notamment. Les revêtements représentent un point d'attention particulier, surtout en ce qui concerne les sols en copeaux qui impliquent un entretien intense et qui posent des problèmes d'hygiène particuliers. Il est cependant certain que ce type de sol est particulièrement apprécié de par ses caractéristiques naturelles et parce qu'il remplit bien sa fonction en cas de chutes. Comme convenu en commission, Mme Molinari confirme qu'un remplacement en sol souple sera par conséquent envisagé uniquement pour les places de jeux destinées aux enfants les plus jeunes, notamment dans les crèches et les écoles. Les copeaux situés dans les parcs de jeux destinés aux enfants plus âgés ne seront pas changés, ni ceux qui existent déjà. Mme Molinari précise encore que les trois places de jeux (Armes, Montfalcon et Noie-tes-Puces) feront l'objet d'études spécifiques et qu'un retour spécifique sera fait au Conseil municipal pour chacune d'elles. Dans ce cadre, des demandes intéressantes ont été exprimées en commission, telles que le développement de jeux qui puissent répondre aux besoins spécifiques d'enfants porteurs de handicap et qui pourront être intégrés dans le cahier des charges de ces projets à venir. Pour les autres parcs de jeux, il ne s'agit pas de les transformer, mais de faire un entretien normal. Si des remplacements de jeux étaient nécessaires, Mme Molinari confirme qu'elle reviendrait vers la commission ou le Conseil municipal pour présenter les options possibles. Elle tient aussi à remercier les commissaires pour la proposition de préparer une cartographie des parcs existants, qui contienne des indications sur les âges cibles. Cette proposition sera effectivement suivie, sachant qu'en plus, elle permettra de faire mieux connaître les parcs et leur adéquation aux différentes tranches d'âges.

M. Mützenberg mentionne que le groupe socialiste soutient également la délibération, ainsi que les amendements. Il relève aussi le bon esprit dans lequel s'est déroulée la commission et rejoint en ce sens les propos de M. L. Antonioli. Les commissaires ont pu travailler de manière constructive autour de ces amendements. Enfin, M. Mützenberg remercie Mme Molinari pour son engagement à revenir régulièrement devant la commission ou le Conseil municipal.

Le Président procède à un vote en bloc des trois amendements.

Les amendements sont acceptés par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 035-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Mme Molinari n'a pas de commentaire particulier à faire sur cette délibération. Les membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance du bilan de l'exercice.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 036-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE L'ASSOCIATION L'EMS « RÉSIDENCE LES PERVENCHES »

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 037-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 038-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 039-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RÉSIDENCE DE DRIZE »

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 040-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 041-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

Le Président passe la parole à Mme Molinari, qui n'a pas de commentaire particulier à faire.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président suspend la séance vingt minutes de manière à ce que les participants puissent se sustenter.

16. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 042-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 300'000.- DESTINE A L'ATTRIBUTION D'UN CREDIT DE SOUTIEN A FONDS PERDU A L'ECONOMIE CAROUGEISE

Mme Molinari introduit le sujet. Lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021, le Conseil municipal a adopté la motion 008-2021 du 28 janvier destinée à un appui aux commerces de proximité et aux petites entreprises touchées par la crise COVID en demandant au Conseil administratif de présenter une délibération pour soutenir l'économie locale.

La volonté issue des travaux de la commission des Finances du 9 mars était de privilégier un dispositif prévoyant une aide à fonds perdu devant s'inscrire dans une logique de subsidiarité aux mesures de soutien prévues par la loi fédérale Covid-19 et aux mesures cantonales présentées lors de ladite commission par le département de l'économie. Comme cela a été discuté en commission et avec les motionnaires, l'idée centrale est d'apporter un appui aux personnes morales et physiques qui passeraient entre les mailles du filet des aides fédérales ou cantonales.

La délibération présentée vise à soutenir des personnes physiques, pour les indépendants, ou des personnes morales. Les modalités et critères d'attribution des aides à fonds perdu sont énoncés dans la directive d'application que les membres du Conseil municipal ont trouvée en annexe à la délibération et qui peut évidemment encore faire l'objet d'ajustements en fonction des discussions en plénum ou lors d'une commission.

Le Conseil administratif a souhaité que la procédure, pour paraphraser l'adage désormais célèbre, soit aussi simple que possible pour les requérants et aussi cadrée que nécessaires pour assurer une équité de traitement des demandes. Le montant de CHF 300'000.- comprend CHF 50'000.- de frais pour l'analyse financière de la situation économique des entreprises qui sera effectuée par un expert externe.

A noter que les villes de Nyon et d'Yverdon, dont la taille est comparable à celle de Carouge, ont également mis en place ce type de dispositif et d'organisation, avec toutefois des montants supérieurs, situés aux alentours du demi-million de francs, alors que la ville de Genève a débloqué, elle, un crédit de 20 millions.

Mme Molinari remercie le Conseil municipal du bon accueil qu'il réservera à cette délibération et se réjouit des discussions qui auront lieu à ce sujet, dans l'intérêt de l'économie locale carougeoise.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre tour de pré-consultation.

M. Blanc relève qu'en ces temps difficiles, il est toujours sympathique de proposer d'offrir de l'argent à fonds perdu aux entreprises qui ont des problèmes. Donner de l'argent, c'est bien, mais le groupe PLR s'est interrogé sur la pertinence de donner gratuitement cet argent. Il se demande si cette aide à des personnes qui sont certainement dans le besoin ne devrait pas néanmoins être conditionnée à certaines exigences. En effet, il ne lui semble pas adéquat que l'on obtienne une aide à fonds perdu simplement en déposant une demande. L'autre point que M. Blanc voulait relever...

Le Président interrompt M. Blanc pour lui rappeler que le Conseil municipal en est au tour de pré-consultation, qui porte sur les recommandations, et non pas à la discussion.

Dans ce cas, M. Blanc recommande à la commission de se pencher sur la problématique des documents que la commune doit exiger des personnes qui feront ces demandes. Les documents pourraient peut-être être des documents comptables, des documents un peu plus sérieux que de simples feuilles d'impôts dans lesquelles on peut mettre ce que l'on veut, en quelque sorte. Le groupe PLR espère donc que l'expert donnera ses préavis sur la base de documents sérieux.

17. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 043-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 235'000.- POUR LA REHABILITATION DES MATS DE DRAPEAUX SUR LES TOITURES DES TOURS DE CAROUGE SISES 19-27 AVENUE VIBERT, PARCELLE NO 1571, 20-28 AVENUE VIBERT, PARCELLE NO 1634 ET 20-22 BOULEVARD DES PROMENADES, PARCELLE 2090, A CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. Comme le savent les membres du Conseil municipal, les tours de Carouge surplombent la cité sarde depuis les années 1960, symbolisant la connexion entre la zone industrielle Praille-Acacias et la vieille ville de Carouge. Ce complexe comprend six tours : cinq tours de 14 étages et une tour de 22 étages. Sur trois d'entre elles ont été placés des mâts d'environ 15 mètres de hauteur qui accueillent en leur pointe des drapeaux officiels. Aujourd'hui, seul le mât sis au 22 boulevard des Promenades, sur la grande tour, est encore utilisé, les câbles et systèmes de hissage des deux autres mâts étant endommagés depuis maintenant quelques années.

Pour donner suite au postulat déposé par le PLR en date du 14 mai 2019, la commune a sollicité plusieurs fournisseurs spécialisés et organisé des visites sur site en vue d'une réhabilitation de cette infrastructure. Malheureusement aucun d'entre eux n'a accepté d'entrer en matière (trop haut, trop complexe, trop risqué, trop vieux, etc.).

Suite à ces différents refus, le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) a finalement mandaté le bureau d'ingénieurs-conseils carougeois Perreten et Milleret SA qui a rendu son étude de faisabilité en février 2021. Des deux options proposées (remplacement ou rénovation), le Conseil administratif a retenu la plus conservatrice et la moins onéreuse, soit la rénovation.

A ce titre, les mâts seront déposés à l'aide d'un camion-grue avant d'être chargés sur un semi-remorque et transportés en convoi spécial jusqu'à l'usine pour y être restaurés (traitement de surface, peinture et remplacement des systèmes de hissage).

Bien que cette option soit la plus économique, sa faisabilité demeure conditionnée aux résultats d'une analyse approfondie de chacun des mâts par des spécialistes, à l'usine. Si cette analyse ne devait pas donner le résultat escompté, le remplacement des mâts deviendrait alors nécessaire et occasionnerait un coût supplémentaire estimé à environ CHF 115'000.-. Dans ce cas, Mme Molinari reviendrait vers le Conseil municipal avec une délibération complémentaire intégrant la plus-value inhérente au remplacement des mâts.

Compte tenu du délai référendaire usuel et de la période estivale, occasionnant parfois des fermetures annuelles chez les fournisseurs, les travaux pourraient raisonnablement être achevés d'ici l'automne 2021.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Peterschmitt propose le renvoi en commission de l'Urbanisme, au vu du montant important de la délibération et sachant que les mâts ne seraient de toute façon pas prêts pour la Vogue. Il vaut la peine de s'attarder sur ce projet, pour discuter notamment de son ampleur et de sa pertinence, aussi dans une logique de bonne gestion des deniers publics.

Selon M. Voignier, renvoyer la délibération en commission revient un peu à botter en touche, ce qu'il regretterait. Il soutient donc ce qui a été proposé par le bureau, soit le vote sur le siège. Il remercie Mme Molinari d'avoir présenté ce projet – il a été parfois peut-être un peu vindicatif, mais il la remercie sincèrement pour le travail qui a été réalisé et la rapidité à laquelle ce projet avance maintenant. Celui-ci doit être réalisé. M. Voignier relève la justesse de la proposition, c'est-à-dire de voter maintenant le crédit, d'enlever les mâts, de voir s'ils peuvent être rénovés et de revenir vers le Conseil municipal si le montant s'avère finalement plus élevé. Il n'est pas nécessaire d'aller en commission pour entendre exactement la même chose que ce que Mme Molinari vient de présenter. De plus, les membres du Conseil municipal ont pu lire le dossier qui a été joint à la délibération et qui

contient toutes les réponses à d'éventuelles questions. En conclusion, M. Voignier invite le Conseil municipal à voter la délibération sur le siège.

Le renvoi en commission de l'Urbanisme est refusé par 24 non, 5 oui et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier souhaite d'abord remercier les membres du Conseil municipal qui ont voté la discussion immédiate. Il réitère ensuite ses remerciements à Mme Molinari. Il se réjouit que ces travaux soient réalisés, parce que l'on peut voir que la population réagit aux drapeaux qui flottent sur les tours. Par exemple pour le drapeau européen, de nombreux communiens se sont demandé pourquoi ce drapeau était hissé. Ils sont nombreux à tourner leurs yeux vers ces drapeaux, ce qui prouve l'importance de ces derniers. M. Voignier relève que le montant peut paraître élevé, mais ces drapeaux ont un véritable impact : aimer sa patrie, aimer son canton et aimer sa commune. Ils ont une valeur certaine et M. Voignier pense qu'il faut prendre en compte ce point dans une réflexion d'ensemble. Il regrette parfois que l'on dise qu'il ne faut prendre en compte que les aspects financiers – on pourrait le dire pour bien d'autres objets qui n'intéressent pas nécessairement les communiens. M. Voignier souligne de plus qu'il faut un impact carougeois. Cet impact carougeois a été recherché dans le cadre de la délibération que le Conseil municipal a votée plus tôt et pour laquelle plusieurs intervenants ont relevé que tous les partis avaient travaillé ensemble sur les amendements. C'est dans ce sens-là que le Conseil municipal doit œuvrer. M. Voignier se réjouit de voir ces drapeaux flotter sur les tours très prochainement.

Pour M. Holdener, une forme de patriotisme serait de faire flotter le drapeau carougeois au-delà de ses couleurs verte et rouge et du lion. Ce serait le fait que Carouge se montre exemplaire au niveau cantonal, européen et mondial dans des projets qui sont importants pour la survie de l'espèce humaine et de toutes les espèces sur terre. M. Holdener considère que la commune pourrait investir ces CHF 235'000.- dans d'autres projets bien plus importants, notamment en faveur des personnes qui sont dans le besoin depuis quelques mois et de l'écologie qui l'est depuis des années. Pour information, ce montant correspond à quatre stades de football avec des panneaux photovoltaïques. Selon M. Holdener, un tel projet montrerait que Carouge est une commune exemplaire dont on peut être fier.

M. Von Burg, devant l'importance de la somme qui l'a un peu surpris, a hésité à voter ou à s'abstenir, dans la mesure également où ce genre de signes, pour lui, ne joue pas un grand rôle. Mais par respect pour les personnes pour lesquelles ces drapeaux jouent un rôle, il acceptera cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 2 non et 4 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

18. MOTIONS

Il n'y en a pas.

19. POSTULATS

Il n'y en a pas.

20. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

21. PETITIONS

Il n'y en a pas.

22. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 011-2021 de Mme Châtelain concernant la chapelle du Centenaire

Chère Madame Châtelain,

En réponse à votre question écrite soumise au Conseil municipal du 25 mars 2021, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les éléments de réponse ci-après.

Dans vos questions vous faites référence à l'article « Carouge dit non au projet d'immeuble remplaçant la chapelle » paru dans la Tribune de Genève du 24 mars 2021. Cette prise de parole intervient dans le cadre de plusieurs articles parus sur ce sujet, notamment en relation aux pétitions lancées par des citoyens et citoyennes de notre ville demandant la préservation de ce lieu historique, pétitions qui ont d'ailleurs aussi été adressées à votre Conseil. Ces pétitions attestent d'une évolution des attentes de la population en matière environnementale et de protection du patrimoine bâti, ce qui d'ailleurs a été confirmé par le vote du Conseil municipal en octobre dernier de la motion « Sauvons la chapelle de la rue du centenaire ». C'est donc dans ce contexte que la journaliste de la Tribune de Genève a sollicité la Ville de Carouge, en relation avec la récente décision du Conseil administratif de donner un préavis défavorable à la demande définitive de construction de la société immobilière de la paroisse de Carouge. Le préavis de la Commune, comme tout préavis sur les demandes de construction, étant publié sur le site du canton, la journaliste en a pris connaissance et a sollicité une interview. Lors de cet échange, la volonté de trouver une solution en collaboration avec les propriétaires, à savoir la société immobilière de la paroisse, a été réitérée à de nombreuses reprises et la journaliste dispose d'ailleurs de la motion votée au Conseil municipal. La Commune a donné son préavis sur le projet actuel, qui s'éloigne effectivement du projet précédent.

Lors du Conseil municipal du 25 mars 2021, j'ai d'ailleurs fait une communication sur le préavis communal en précisant les éléments clés de ce dernier. Comme cela a été présenté et discuté avec le représentant de la chapelle, la Commune souhaite vivement apporter son appui à la recherche de solutions qui permettent la préservation de ce bâtiment historique. A ce titre, la Commune a déjà pris langue avec les autorités cantonales, dont également les instances en charge du développement des projets au sein du PAV, de manière à ce qu'elles puissent être parties prenantes dans la recherche de solutions possibles, que cela soit, par exemple, la recherche d'une salle qui puisse accueillir de manière temporaire les activités de culte de la paroisse, dont la capacité n'est plus suffisante selon les informations de ses responsables et au-delà par la recherche d'une solution alternative à la localisation de la paroisse. En effet, la Commune de Carouge ne dispose malheureusement pas de biens immobiliers ou fonciers qui pourraient permettre des échanges. Ces processus sont complexes et demandent du temps.

Le préavis émis par la Ville de Carouge concernant la demande de construction déposée, au regard de la volonté de préservation de la chapelle, qui représente un élément de respiration essentiel dans la configuration actuelle et à venir (développement du quartier du PAV) des lieux dans le paysage urbain du quartier. De plus, elle fait partie de l'ensemble historique important reconnu par l'inventaire fédéral ISOS, ce qui n'a pas été infirmé par le TAPI. Par ailleurs et comme rappelé par la Cour des

comptes en mai 2020, il est important de valoriser davantage les aspects historiques et paysagers d'un bâtiment, ainsi que ce qui l'entoure, tout en prenant bien en compte la notion de site.

Concernant le plan directeur communal, comme vous le savez le cahier des charges a été présenté au Conseil municipal en 2020 et sa préparation est en cours. Il comprendra aussi des indicateurs sur les éléments du patrimoine à préserver.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, chère Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 032-2021 de M. Baertschi qui se référait à des épingles à vélos situées devant une terrasse sur la rue Cardinal-Mermillod

Nous partageons votre constat quant à la nécessité de libérer davantage de places pour la circulation des piétons et confirmons la nécessité de maintenir une offre en stationnement vélo dans ce secteur. De ce fait, nous allons revoir le positionnement des épingles à vélos dans le mois à venir et attirons votre attention sur le fait que le secteur est toutefois très contraint du fait de la présence de nombreuses infrastructures souterraines.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 039-2021 de M. Fraomene relative aux chiens dans les fontaines

Pour rappel, M. Fraomene était intervenu à propos des chiens qui s'ébattaient dans les fontaines où se trouvent aussi des enfants, ce qui est absolument inapproprié. La réponse est la suivante.

Je peux vous confirmer qu'avec le SACC, nous sommes en train de développer des affiches format F4, qui soient très visibles (contrairement aux petites plaquettes qui, comme vous l'aviez souligné, sont très difficiles à voir) et qui seront installées en principe le 10 juin aux fontaines des tours, de la place d'Armes et de l'Octroi. Par la suite, nous envisageons de faire fabriquer des panneaux en métal, type règles de vie dans les préaux, qui seront installés durablement sur les trois sites.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Sécuriser les entrées

En date du 29 avril dernier, j'interpellais le Conseil administratif au sujet de l'insécurité liée à l'apparition nouvelle de bandes à Carouge. Depuis lors, respectivement le dimanche 20 mai et le lundi 21 mai, des événements dont l'un extrêmement grave - avec attaque au couteau - se sont produits selon les deux extraits de presse ci-annexés.

J'observe que l'un de ces événements s'est déroulé dans le périmètre précisément des Pervenches, périmètre dont la police cantonale avait prétendument annoncé interdire tout rassemblement de bandes pour donner suite aux auditions effectuées. Or, et selon mes renseignements, l'un des principaux protagonistes des événements du 19 mars a été reconnu dans les bandes réunies à Grange-Collomb.

Au vu de cette situation je reviens sur ma demande de sécuriser pour le moins deux points sensibles qui sont les entrées de piscines, à savoir celle de la Fontenette et celle des Pervenches, par la pose de caméras de surveillance.

Outre le côté sécurisant pour les utilisateurs au vu de l'apparition de ces bandes, un tel dispositif permettrait de nous assurer, notamment pour les jeunes enfants suivant des cours de natation, d'un suivi des entrées et sorties.

Annexes : deux articles parus hier et aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* et le journal *20 Minutes*

Questions orales

M. J.-M. Antonioli : PLQ Batelle

M. J.-M. Antonioli revient régulièrement sur le plan localisé de quartier Batelle parce qu'il a l'impression qu'il ne se passe toujours rien dans ce quartier. Les routes ne sont toujours pas établies, il n'y a toujours pas de réponses sur les échanges de terrains auxquels il faut procéder. Une nouvelle ouverture sur la route de Troinex devait être faite, mais ce n'est toujours pas le cas. Les habitants commencent à se poser des questions. Ils se demandent si la commune avance vraiment sur ce projet. M. J.-M. Antonioli souhaiterait que le Conseil administratif puisse apporter, ces prochains jours, quelques informations à ce sujet.

Mme Molinari a posé la même question à ses services, parce qu'il est effectivement frustrant de voir le temps que prend ce processus non seulement dans sa mise en œuvre mais aussi, précédemment, dans son élaboration. Pour rappel, le PLQ a été approuvé en 2019. A l'époque, Mme Molinari siégeait encore au Conseil municipal. En 2020, un crédit d'étude pour les aménagements extérieurs avait été voté. Entretemps, il y a eu bien sûr le COVID, qui a fortement contribué à retarder le projet. Mme Molinari souligne que la question du foncier est extrêmement complexe. Il faut en effet faire un bilan du foncier existant avant que le canton n'accepte de transférer ses terrains comme prévu. Il a fallu environ dix ans pour que le PLQ soit voté, et maintenant il faut faire une analyse extrêmement précise de l'état du foncier existant (qualité des routes, aménagements pour les piétons, entrées, empiètements, etc.). Tout cela doit ensuite être valorisé pour qu'*in fine*, la commune verse au canton l'argent qu'elle lui doit pour « acheter » ces terrains et que le canton fasse valoir ses droits, notamment des droits à bâtir qui seront situés sur le centre de la parcelle. Si M. J.-M. Antonioli le souhaite, Mme Molinari pourra donner plus de renseignements lors d'une commission future, mais elle lui assure encore une fois que tout cela est extrêmement compliqué et prend beaucoup de temps. Elle est la première impatiente d'arriver à un résultat, parce que le quartier de Batelle est victime d'un développement qui ne serait certainement pas le même aujourd'hui, avec des routes qui traversent le quartier, des endroits qui ne sont pas sûrs pour les enfants, des parkings dont l'accès se fait en passant à travers le quartier et non pas par l'extérieur. Les problématiques sont en effet nombreuses et Mme Molinari comprend la remarque de M. J.-M. Antonioli. Elle ajoute que, lorsque les discussions avec le canton sur la valeur et les coûts des objets qu'elle a évoqués plus tôt auront pu être finalisées, ce qui est loin d'être simple, elle reviendra vers le Conseil municipal avec une demande de crédit d'investissement pour pouvoir procéder aux échanges. Il s'agira certainement de montants conséquents car le terrain est très grand et qu'il y a non seulement des investissements importants à prévoir mais aussi des coûts notamment en lien avec des droits à bâtir.

M. J.- M. Antonioli : Maison de quartier des Moraines

M. J.- M. Antonioli rappelle en préambule qu'à proximité du Tir au canon, une petite maison de quartier accueille les enfants le mercredi après-midi. Une sortie du CEVA a été imposée à la commune dans ce secteur, et des arbres ont depuis été replantés. En son temps, un projet avait été élaboré, qui prévoyait d'éventuellement dédier la maison à des sociétés, par exemple, et que la maison de quartier serait déplacée ailleurs. M. J.-M. Antonioli demande ce qu'il en est aujourd'hui. La maison de quartier va-t-elle ou non rester là-bas ?

La réponse que Mme Hiltpold va apporter pourra éventuellement être complétée par ses collègues puisque les trois conseillères administratives sont concernées par ce projet, en fonction de leurs services respectifs – le SCES pour les bâtiments, le SVEM pour les aménagements et le service des affaires sociales pour la maison de quartier. Mme Hiltpold l'avait annoncé dans une communication, les activités de la maison de quartier se dérouleront cet été à Grange-Collomb, et non pas aux Moraines, parce que les jeux doivent être mis aux normes et que l'engazonnement (qui n'est pas du ressort de la commune puisque c'est le CEVA qui était chargé de la remise en état) n'a pas été fait correctement. Par ailleurs, des discussions ont lieu avec la maison de quartier pour lui proposer une partie de la maison Brocher, qui est actuellement louée par la SGIPA, laquelle va déménager. Ce

projet ne pouvant pas être réalisé avant 2023, la maison de quartier restera, d'ici-là, où elle se situe actuellement. Les jeux seront mis aux normes et le gazon refait.

Mme Kolla : Bruit routier, mesures envisagées cet été

Mme Kolla indique qu'en septembre 2019, les Verts déposaient une motion intitulée « Pour une réduction du bruit routier à Carouge », motion soutenue par 29 oui et une abstention par le Conseil municipal. Dans sa réponse pour le Conseil administratif, Mmes Hiltpold et Molinari ont communiqué, le 25 février de cette année, les mesures envisagées pour le futur à Carouge, dont notamment l'abaissement de la vitesse limite dans certaines rues, l'analyse du bruit et des pics sonores dus au trafic routier, la volonté de généraliser les zones 30 et l'essai pilote d'un radar pédagogique indiquant le bruit routier. Toutes ces mesures sont prévues pour l'avenir mais, l'été venant, la population vit, travaille et dort souvent avec les fenêtres ouvertes. De plus, dans le contexte sanitaire actuel, il est recommandé d'aérer fréquemment, ce qui diminuerait par un facteur de cinq les contaminations au COVID. A noter aussi que les locaux commerciaux restent souvent toutes portes ouvertes. Tous ces éléments montrent l'urgence de la prise de mesures concrètes pour lutter contre le bruit. Mme Kolla demande quels sont actuellement les moyens à disposition de la commune. Elle souhaite également savoir si une campagne d'information et d'action est envisagée pour lutter contre le bruit routier et en particulier contre les pics sonores. Enfin, est-il prévu un plan d'action immédiat de la police visant à avertir ou amender les conducteurs qui, par leur comportement, génèrent ces pics sonores ?

Mme Hiltpold relève qu'il a déjà été expliqué qu'en matière de bruit routier, la police municipale n'est pas compétente pour contrôler et amender, qu'elle n'est pas équipée d'un radar bruit et qu'elle n'a pas les outils pour ce faire. Mme Hiltpold rappelle ensuite que des tests ont été réalisés avec le TCS. La commune est en contact avec celui-ci pour installer un radar à titre préventif, mais les discussions n'ont pas encore abouti. Le prix de la location d'un tel radar serait relativement élevé puisqu'il serait de CHF 3'500.- par jour. Mme Hiltpold souligne que, tant que la police municipale n'est pas équipée, tant qu'elle n'a pas les outils pour contrôler, elle ne peut pas mener de campagne de prévention puisque, pour ce faire, il faut pouvoir effectuer les contrôles. La seule chose que peut faire la police municipale, c'est envoyer les voitures ou les motos qui semblent trafiquées se faire contrôler. La police municipale ne peut pas elle-même amender pour bruit excessif.

Mme Kolla signale que la population se demande malgré tout pourquoi la commune ne peut pas agir plus directement, par exemple en postant des policiers à certains endroits où l'on voit chaque jour les mêmes motos s'amuser à faire du bruit.

Mme Hiltpold répète qu'il s'agit d'une question de compétence et d'équipement. La commune ne peut pas demander aux policiers municipaux d'aller au-delà de leurs compétences. Mme Hiltpold ajoute que, lorsque la police est alertée sur le fait que des rodéos ont lieu la nuit, elle intervient.

Mme Molinari complète en ce qui concerne la limitation de la vitesse à 30 km/h. Il s'agit effectivement d'une mesure efficace pour lutter contre le bruit routier, même si elle l'est moins par rapport aux pics – quoique, si la vitesse est réduite, les pics sont automatiquement réduits. Des démarches sont en train d'être menées par les villes, avec le canton. Du reste, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée de M. Dal Busco contient cet élément pour les routes de la zone 2, laquelle comprend une grande partie de Carouge. Un travail sur les zones 30 est donc en cours.

M. Mützenberg : Vélos épaves

La question de M. Mützenberg concerne les vélos qui sont abandonnés sur la voie publique à Carouge. Il sait que la commune mène régulièrement des actions pour les enlever, mais il lui semble qu'actuellement, un nombre assez important de vélos épaves sont installés sur les différents espaces où l'on peut parquer les vélos. Il souhaite connaître les étapes qui sont suivies pour enlever ces vélos. Par ailleurs, il demande si des actions pourraient être menées de manière plus régulière, afin

de préserver les places vélos, sachant qu'en ce moment, il est assez difficile de parquer son vélo dans les lieux qui sont prévus à cet effet.

Mme Hiltbold relève que M. Mützenberg a posé cette question lors de la séance de la commission de la Sécurité sur la mobilité partagée. Le sergent-major Bavaud lui avait alors indiqué toutes les étapes. La police municipale mène en effet des actions, en coordination avec la voirie. Elle commence par mettre un autocollant. Souvent, les vélos qui semblent abandonnés ne le sont pas et, quand la police municipale met un autocollant, les propriétaires réagissent. Par exemple, l'on peut penser qu'un vélo sans selle est une épave, mais parfois les personnes enlèvent leur selle de peur de se la faire voler. Enfin, Mme Hiltbold croit se souvenir qu'il avait été indiqué à M. Mützenberg qu'une action allait de nouveau être menée – des actions sont menées régulièrement, mais pas non plus tous les trois mois parce qu'elles sont assez conséquentes. Si M. Mützenberg souhaite davantage de précisions, Mme Hiltbold pourra les lui donner lors du prochain Conseil municipal.

Mme Merle : Action de sensibilisation pour usagers de deux-roues

La question de Mme Merle fait aussi suite à la commission de Sécurité qui, au cours de deux séances, a discuté de la coexistence entre les vélos et les piétons. Durant l'une de ces séances, Mme Merle avait mentionné que le canton de Genève préparait une importante action de sensibilisation aux bons comportements des usagers de deux-roues. Cette action va être lancée le 10 juin. Au vu des préoccupations exprimées par les commissaires, Mme Merle avait suggéré que la commune de Carouge prenne langue avec les autorités cantonales pour savoir si elle pouvait, sur son territoire, par exemple poser des affiches, afin d'amplifier cette action. Elle souhaite savoir si cette prise de contact a eu lieu. Et si tel n'est pas le cas, elle encourage le Conseil administratif à le faire.

Mme Hiltbold répond que cette prise de contact n'a pas eu lieu. Quand le canton mène des campagnes, il propose en général aux communes de participer. En l'occurrence, la ville de Carouge n'a reçu aucune information à ce sujet et n'a pas pris contact avec le canton. Elle le fera, même si le délai pour le 10 juin semble court pour mettre quelque chose en place.

Mme Merle : PLQ Tannerie-Guillocheur

Mme Merle rappelle qu'en juillet 2020, Mme Molinari avait assuré les promoteurs du projet que le changement de législature ne provoquerait pas de remise en question fondamentale des travaux déjà entrepris sur le PLQ Tannerie-Guillocheur. Elle demande où en est le projet, un an plus tard. Le projet avance-t-il ?

Mme Molinari confirme que le projet avance. Dernièrement, elle a pu rencontrer pour un premier échange les différents partenaires. Lors de cette rencontre, la commune a fait part des relations de ce secteur avec le programme d'aménagement du territoire qui est lancé sur Carouge Est. Il faut bien sûr que ces éléments soient pris en compte dans le PLQ. Un échange intéressant a eu lieu sur ces questions et les discussions vont se poursuivre. Le projet suit donc son cours.

Mme Merle en conclut que le projet n'est pas bloqué, par exemple pour des questions de densité qu'il faudrait revoir à la baisse.

Mme Molinari vient de le dire, un cadre est donné. Aujourd'hui, de nombreux PLQ sont en train d'être rediscutés, aussi bien au niveau du canton que de la commune. Il ne s'agit pas d'une remise en question, mais d'orienter ce PLQ en fonction des volontés qui ont été exprimées par le Conseil municipal. Les volontés actuelles ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes que celles qui existaient il y a quelques années encore. Le dialogue qui est en cours est constructif – en tout cas, Mme Molinari le perçoit comme cela, et elle espère qu'il est perçu de la même manière par les partenaires, qu'elle considère comme tels.

M. Holdener : Patrouilles de policiers et policières municipales à vélo

M. Holdener constate qu'il y a des patrouilles de la police municipale en voiture, en scooter, en moto et à pied. Il voit rarement des policiers municipaux et policières municipales à vélo. Il lui semble que ce type de patrouilles existe, puisqu'il lui est arrivé d'en voir. Il souhaite savoir dans quels cas elles ont lieu. Les patrouilles à vélo réduisent bien sûr la pollution, mais M. Holdener fait aussi l'hypothèse suivante. La police municipale serait peut-être encore plus sensible aux personnes fragiles dans le trafic, c'est-à-dire aux piétons et aux cyclistes. Elle serait plus sensible à certains comportements dangereux de parcage, notamment. M. Holdener imagine qu'un policier à vélo qui doit déboîter sur une piste cyclable parce qu'une voiture y est garée aura peut-être plus envie de s'arrêter que s'il passe en voiture. Il en a vu parfois s'arrêter, mais il en a vu souvent ne pas s'arrêter.

Mme Hiltbold répond que la police municipale a deux vélos électriques ainsi que quelques vélos non électriques – les agents préfèrent bien sûr utiliser les vélos électriques. Ils n'ont pas de motos, mais des scooters, et deux voitures. Les vélos sont privilégiés pour des missions de proximité. La ville de Carouge souhaiterait développer une présence accrue de la police municipale à vélo. Il faut néanmoins savoir que les 22 agents ne sont jamais tous en même temps sur le terrain. Ils sont parfois 6 sur le terrain, parfois 4, parfois 2. Ils sont amenés à faire différentes missions, qui sont parfois plus que des missions de proximité. Par exemple, il leur arrive de devoir procéder à des arrestations, ou de devoir poursuivre des personnes qui viennent de détrousser quelqu'un. Quand ils sont à vélos, ils ne sont pas équipés de la même manière qu'en voiture, s'ils doivent amener un individu au poste, sachant que ce genre de tâches entre dans le cadre des compétences judiciaires qui leur sont attribuées depuis 2016. Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre les besoins et les missions. Cela dit, Mme Hiltbold entend que voir la police municipale à vélo plaît beaucoup à la population, et la ville de Carouge souhaiterait effectivement développer ces patrouilles. Enfin, Mme Hiltbold pense que les agents, qu'ils soient à vélo ou en voiture, sont sensibles aux problématiques des cyclistes, mais elle entend aussi la remarque de M. Holdener.

M. Baertschi : Promenade des Orpailleurs – barrières et signalétiques

M. Baertschi rappelle qu'il y a environ deux ans, un dispositif de chicanes a été installé sur la promenade des Orpailleurs. Des panneaux avaient aussi été posés, qui réglementaient la façon de se comporter. Ces panneaux étant petits, des panneaux de dimension plus grande, qui recommandaient certains comportements, ont été ajoutés, mais ils ont depuis été arrachés. Cela fait maintenant plusieurs mois que la population attend qu'ils soient remplacés. En revanche, des chicanes ont été à nouveau posées dans la zone où les travaux avaient été effectués. Mais il se trouve que, dans l'autre secteur, les chicanes sont maintenant ouvertes, en raison de problème de cadenas, selon M. Rademacher. Il faudrait agir rapidement sur ce point. M. Baertschi a emprunté cette promenade l'autre jour. Il y avait de nombreux promeneurs et de nombreux joggers. Et tout d'un coup, un individu à vélo apparaît et slalome entre les gens à toute vitesse. Ce sont des choses inadmissibles. Du reste, la police municipale pourrait se rendre de temps à autre sur cette promenade, aux heures où circulent ces gens-là, et non pas seulement aux heures où rien ne se passe.

Mme Molinari relève que M. Baertschi lui avait signalé cette problématique la semaine passée. Elle avait alors transmis ces informations aux services, qui ont effectivement constaté un problème de serrure en relation aux cadenas. Un serrurier doit maintenant venir et changer certaines pièces. Mme Molinari pense que ce sera fait éminemment sous peu. Concernant les panneaux, elle avait déjà indiqué qu'ils allaient être changés. Elle pensait que cela serait fait cette semaine, mais ce n'est pas encore le cas. Ils seront changés au plus tôt.

Mme Hiltbold ajoute que des contrôles de la police municipale sont effectivement prévus de temps à autre dans ce secteur. Une action a été menée l'année passée. La police municipale avait ciblé certaines heures. Mais si elle vient l'après-midi, quand il y a les promeneurs de chiens, on lui dit que ce n'est pas à ce moment-là qu'il se passe le plus de choses, mais que c'est tôt le matin. Et quand

elle vient tôt le matin, il y a peut-être plus de cyclistes mais moins de promeneurs. Il faudrait donc préciser à quel moment il se passe des choses, pour que la police municipale puisse mieux cibler. Mais Mme Hiltpold répète qu'il est prévu de faire quelques passages. Et, comme elle l'a souvent dit, quand un agent se trouve aux alentours, le cycliste ne va pas aller à toute allure. Mais il arrive parfois aux agents de se cacher, pour voir si des comportements sont contraires à la réglementation en vigueur, à savoir que les piétons ont la priorité.

Discours du Président

Avant de lever la séance, le Président souhaite dire quelques mots pour sa dernière séance en tant que président du Conseil municipal.

*Madame la Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration carougeoise,
Mesdames et Messieurs du public qui sont derrière vos écrans,
Chères et chers amis,*

La première année de cette nouvelle législature se termine aujourd'hui, c'est également le moment où le bureau actuel va remettre les clés aux nouvelles personnes qui en assumeront ce rôle pour la seconde année.

En tant que Président du conseil municipal, je tiens à remercier l'administration pour son engagement, et plus particulièrement du secrétariat général Monsieur Schüle qui a sans faille accompagné le bureau pour assurer sa cohésion et son bon fonctionnement. Un immense merci à eux et à lui.

Je tiens également à remercier mon vice-président, Monsieur Barbuzzi, qui a relevé mon attention quand c'était nécessaire dans la gestion du plénum, mon secrétaire Monsieur Etienne qui a su tenir à merveille son rôle et enfin Monsieur Gerster, qui nous a appuyés dans les choix du bureau.

Mes remerciements vont également à la Maire, Madame Lammar, et aux deux conseillères administratives, Madame Hiltpold et Madame Molinari.

Je souhaite remercier les conseillères et conseillers municipaux pour leur confiance dans l'attribution de cette tâche.

Ayant reçu le flambeau de Monsieur Voignier, qui est pour moi un exemple d'écoute et de respect, j'ai à mon tour le plaisir de le transmettre à Monsieur Barro, que je félicite chaleureusement et qui pour moi, dans un esprit de continuité, va permettre à ce conseil de fonctionner en toute intelligence.

Je suis également particulièrement heureux que notre jeune Verte Madame Bertholon puisse assurer la vice-présidence, bravo à elle. C'est également un plaisir de voir un jeune PLR, Monsieur Antonioli, assurer le rôle de secrétaire, bravo également à lui. La sagesse est également présente avec Monsieur Von Burg, pour lequel j'ai une admiration particulière vis-à-vis de ses analyses très fines et toujours pertinentes. Bravo à la nouvelle équipe, le plénum est assurément en de très bonnes mains.

Maintenant, j'aimerais passer au bilan de cette année, pour le fonctionnement du conseil, mais également d'une manière plus personnelle.

Si l'année écoulée a été marquée par la crise sanitaire COVID-19, elle n'a cependant pas entraîné l'arrêt du fonctionnement du conseil ni de ses commissions. Nous avons dû prendre des mesures

de soutien aux commerçants ainsi que des dispositions particulières liées à cette crise et nous pouvons être fiers de voir que Carouge et son administration ont pris toutes les mesures adéquates.

Plusieurs projets ont été débattus en particulier celui de la rénovation de la piscine de Carouge qui s'est faite avec intelligence et respect de chacun des groupes politiques et qui donne espoir d'un projet de qualité pour le bien de nos communier. Des projets n'ont pas atteint encore la même maturité et continueront d'être débattus en plénum, sachons garder l'écoute, prendre les bonnes décisions et éviter de prendre le rôle de l'administration ou des mandataires de la commune.

D'une manière personnelle, la Présidence a été passionnante et très enrichissante. Avec la confiance de notre conseil, j'ai essayé de mener la conduite des débats de manière neutre, dans le respect de l'écoute et des idées propres à chacun des membres. Les notions d'écoute et le respect des idées des autres sont des valeurs faïtières à mes yeux, elles permettent d'avancer et de s'enrichir, il faut éviter d'être seul sur son île.

L'opposition d'idées ne doit pas mener à des clivages politiques, qui mène à la rupture du dialogue, mais doit permettre de débattre de sujets communaux dans le bien des Carougeois.es, les consensus doivent être trouvés et recherchés, c'est ce que l'on attend de la politique de proximité à l'échelle communale et c'est ce qui forge mes valeurs, mon envie de m'investir pour notre commune.

Je m'étais donc fixé comme objectif une cohésion de chacun des membres de ce conseil, je n'ai malheureusement pas réussi sur ce point, la crise sanitaire en est certainement en part responsable. J'avais également mis un espoir dans le voyage du conseil qui nous aurait permis de nous rendre compte que chaque membre du conseil, légitimement élu, n'est pas un adversaire, mais un représentant légitime de la population carougeoise.

D'une manière plus positive, les femmes sont largement présentes dans ce conseil ainsi que les jeunes et également les jeunes seniors, cette richesse d'expériences est non seulement importante, mais montre que la politique est un bien précieux commun. Un dernier regret est le départ après la première année de Madame Decnaeck, son regard aiguisé, osant certaines fois le dire en slamant, qui a toujours éclairé notre conseil d'une manière pertinente et sensible, son départ bien que compréhensible est une perte pour ce conseil.

Je suis rempli d'espoir que notre prise de conscience de la fragilité du monde dans lequel nous avons bâti notre humanité ne nous mène dans une impasse. Notre manière de vivre met en danger notre environnement, mais également notre espèce. Nous oublions que nous sommes des invités de notre terre et comme le dit si justement Hubert Reeves, nous sommes des poussières d'étoiles. C'est donc le bon moment de se reprendre et de changer notre comportement et les bases de notre économie.

Notre économie locale doit être soutenue, en favorisant les produits locaux ainsi que nos commerces de proximité et nos artisans. Nous avons tout sous la main, pourquoi aller voir ailleurs ? Ce que nous produisons localement nourrit nos emplois et notre économie.

Notre ville de Carouge est un précieux héritage, elle s'est construite avec des artisans, des gens modestes, d'abord dans le vieux Carouge, puis dans les tours. À présent notre ville fait partie du cœur de Genève, et nous avons la tâche très délicate de continuer à penser la ville, qui doit pouvoir y être habitée avec la même qualité de vie. Nous devons intégrer dans notre réflexion urbanistique les enjeux environnementaux, le changement climatique et les enjeux sociétaux. Les notions de qualité de vie, du respect du patrimoine bâti et arboré ainsi que de la faune, doivent également être à la base de nos réflexions, il ne faut pas y renoncer, car le défi est passionnant, nous devons envisager l'urbanisation avec beaucoup de tact.

La société dans laquelle nous vivons n'a jamais montré autant d'inégalités, personne ne doit rester au bord du chemin, ce conseil a œuvré dans ce sens et nous devons continuer à le faire sans cesse avec un regard bienveillant.

C'est sur ces dernières considérations très personnelles que je termine ma fonction de président, je souhaite à toutes et à tous une bonne continuation dans la suite de législature. Merci à vous toutes et tous pour votre confiance et Vive Carouge !

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.